

La troisième étape consistait à comparer les 11 industries candidates à la relocalisation avec les coûts qui s'y associent. Cet exercice a révélé que les industries dont les coûts de dépollution étaient élevés et qui faisaient face à d'importantes barrières commerciales sont également des industries à forte intensité de capital, pour lesquelles il en coûtera beaucoup de fermer les installations en place et d'en ouvrir de nouvelles. Dans le cas d'investissements entièrement nouveaux, on a remarqué que la taille économique de l'usine, était grande par rapport à celle de l'industrie en général, et qu'il s'agit également d'industries pour lesquelles il y a une capacité substantielle, voire excédentaire à l'échelle mondiale. L'étude a conclu qu'il était très peu probable que de nouveaux investissements soient rentables dans ces industries.

Les auteurs de l'étude américaine ont observé que la vraie question n'est pas le coût réel de la lutte contre la pollution, mais plutôt le coût dans un endroit par rapport au coût anticipé dans un autre. Ils ont insisté sur le fait que les normes environnementales mexicaines sont comparables à celles des États-Unis et du Canada et les dépassaient même dans certains cas.<sup>41</sup>

Faisant remarquer que des questions avaient été soulevées au sujet de la mauvaise performance antérieure du Mexique en matière d'application des règlements environnementaux, les auteurs américains ont alors déclaré que ce ne sont pas les anciennes pratiques qui contrôlent les décisions en matière d'investissement mais plutôt les coûts d'observation prévus au cours de toute la durée de l'investissement envisagé.<sup>42</sup> Une entreprise qui prévoit investir au Mexique devrait tenir compte de l'intention avouée de ce pays de renforcer ses normes environnementales et ses règlements d'application.<sup>43</sup>

L'étude américaine a conclu au sujet de la possibilité de la migration de l'industrie :

Bien que la relocalisation des investissements afin d'éviter des restrictions plus sévères en matière d'environnement soit un résultat possible des différences au niveau des normes environnementales et de leur application, et que cela se soit fait dans certains cas, le phénomène ne semble pas être trop répandu ni caractériser la formation d'un ALENA, parce que relativement peu d'entreprises répondent aux conditions requises pour un investissement rentable en matière de paradis de la pollution : coûts d'observation élevés en matière d'environnement, changement important au niveau des incitants d'implantation suite à l'élimination des obstacles au commerce, faibles coûts associés au nouvel investissement, et différences réelles au niveau des coûts d'observation en matière d'environnement.<sup>44</sup>

---

41. Ibid., p. 170.

42. Ibid.

43. Une étude des lois environnementales du Mexique, des règlements et de leur application est présentée à l'annexe 4.

44. Office of the United States Trade Representative, Review of U.S.-Mexico Environmental Issues, p. 171.